



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autorisations de mise sur le marché

Question écrite n° 48968

Texte de la question

M. Jean-Pierre Philibert appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'autorisation de mise sur le marché des produits à base d'allergènes, qui ne pourra être accordée ou validée pour ces produits dans les indications thérapeutiques en allergologie, sauf si des travaux toxicopharmacocliniques recevables en démontrent l'efficacité et la sécurité. Il lui demande comment prendre en compte d'une part la nécessité pour un médecin de soigner le patient sans lui faire perdre une chance de guérison, et d'autre part, le temps nécessaire pour mener à bien des travaux toxicopharmacologiques, sachant qu'il existe aujourd'hui très peu d'études sur le sujet, et que celles-ci sont longues à mener.

Données clés

Auteur : [M. Philibert Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48968

Rubrique : Médicaments

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1041